

Service Public Fédéral Intérieur
Gouvernement Provincial du Hainaut
Service TUTELLE POLICE / FINANCES

Monsieur le Bourgmestre - Président de la zone de police de BINCHE – ANDERLUES - LERMES

Route de Charleroi, 14

7134

RESSAIX (BINCHE)

Vos références :

Nos références : ZP 5912-Budget 2026

Annexe (s) : 1

Correspondant : Véronique CAMBIER, Attaché

Courriel : Veronique.Cambier@ibz.be

Tél. : 065/396420

Mons, le 15/01/2026

Concerne : **Budget 2026 de la Zone de police de BINCHE – ANDERLUES - LERMES.**

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous adresser, en annexe, l'arrêté du 14/01/2026, portant approbation de la décision du Conseil de police du 16 décembre 2025 arrêtant le budget 2026 de la Zone de police de BINCHE – ANDERLUES - LERMES.

J'attire votre attention sur le fait que le partage des voix doit être systématiquement indiqué sur les délibérations du Conseil de police.

Je vous invite à me faire parvenir les délibérations des 6 Conseils communaux, arrêtant leur contribution financière en faveur de la zone de police.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter l'arrêté ci-joint à la connaissance du Conseil de police lors de sa plus prochaine séance conformément à l'article 72 § 2 alinéa 3 de la loi du 07 décembre 1998.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération très distinguée.

POUR LE GOUVERNEUR :
L'attaché,


Véronique CAMBIER

Adresser toute la correspondance à M. le Gouverneur de la province de Hainaut, avec indication du service concerné
Gouvernement Provincial du Hainaut – Rue Verte 13, 7000 MONS

En cas de nécessité, vous pouvez être reçu par le fonctionnaire de votre choix au n°13 de la rue du Gouvernement, sur rendez-vous